

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois Mai, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (12) : BARTHES Daniel, Chantal Gabaude, REY Philippe, DELREUX Martine, VIALLES Gisèle, GUIEN Guylaine, TRILLES Michel, GALINIER Norbert, BAGNATI Sylvain, MORLIERE Ludovic, QUIRINY Monique, NADAL Caroline

Absents : BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, JEAN REMI ANTON a donné procuration à BARTHES Daniel,
Votants : (13)

Secrétaire de séance : MORLIERE LUDOVIC

N° 2023-22 :

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

NOMS	2022	Rajout
A.S.P	4200.00 €	500.00 €
COMITE DES FETES	3700.00 €	
LA BOULE PUIMISSONNAISE	500.00 €	
CANTEGRILHS	800.00 €	
CHASSE	500.00 €	
LA RAQUETTE PUIMISSONNAISE	2500.00 €	
A.P.E	400.00 €	
SATSANGA	400.00 €	
TOTAUX	=13000.00 euros	+500 euros

VU le vote à main levée proposé au dernier conseil Municipal du 13 Avril 2023, concernant la proposition d'un rajout de 500 euros à l'association ASP et le maintien des autres subventions aux associations Puimissonnaises,

Ces sommes seront imputées au compte 65748 « Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé ».

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération, avec 2 abstentions
Guylène GUIEN et Sylvain BAGNATI,

PROPOSE suite au courrier reçu de M DELLONG, une rallonge de la subvention pour l'association ASP
d'un montant de 500.00 euros.

DECIDE de voter comme le tableau l'indique dans la délibération les subventions aux associations pour
l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
D. BARTHES

